

**Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente**

**Membres absents excusés :** Muriel Chenux Mesnier ; Nicole Graber ; Sophie Michaud Gigon ; Francisco Ruiz ; Philipp Stauber.

**Membres absents non excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Isabelle Paccaud.

Membres présents	93
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

---

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

---

**La présidente**

Informe l'assemblée sur le recours de M. Philipp Stauber contre la décision du Conseil prise au sujet du rapport-préavis 2012/22.

---

**Communication du  
secrétariat du  
Conseil**

Diffusion des documents du Conseil pour les séances du 30 avril et du 15 mai.

---

**Lettres**

de la Municipalité (12 avril 2013) demandant l'urgence pour les points :

- R 78 – Préavis N° 2013/03 - « Domaine agricole des Saugealles - Construction étable, installation cuve stockage, panneaux solaires - Réponse partielle au postulat Ruiz "Pr agriculture de proximité »
  - R 82 – Préavis N° 2013/10 - « Autorisation générale de plaider 2011-2016 - Elargissement de compétence »
- 

**Pétition  
Retrait**

de Pôle Sud « Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60% à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion de la santé », munie de 1820 signatures.

Cette pétition sera retirée de l'ordre du jour.

---

**Question écrite  
Dépôt**

de Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy. »

---

**Postulat  
Dépôt**

d'Elisabeth Müller (Les Verts) : « Faire son marché en sortant du travail. »

---

## Première partie de la 16<sup>ème</sup> séance du mardi 30 avril 2013

<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Philippe Ducommun (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP).
<b>II.</b>	M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M <sup>me</sup> Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
<b>III.</b>	M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.
<b>IV.</b>	M <sup>me</sup> Lauriane Bovet (La Gauche) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP).
<b>V.</b>	M <sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
<b>VI.</b>	M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
<b>VII.</b>	M <sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
	_____
<b>La présidente</b>	La présidente suspend la séance de 18h30 à 18h40 pour permettre de régler un problème technique.
	_____
<b>Rapport s/Préavis N° 2013/1</b>	<b>Métamorphose - Stade olympique de la Pontaise - Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements - Demande de crédit d'ouvrage.</b>  <b><u>Rapporteur : Jean-Luc Laurent (UDC)</u></b>
<i>Discussion</i>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Sécurité publique (SIPP) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR).
<i>Discussion s/conclusions</i>	M. Roland Ostermann (Les Verts) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Ostermann Dépôt</i>	« <i>supprimer la couverture du bloc 4 (dont le coût est de 700'000 francs</i>  <i>Les conclusions 1 et 2 deviennent</i> <ol style="list-style-type: none"><li><i>D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4,475 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;</i></li><li><i>D'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 447'500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 : »</i></li></ol>

*Discussion  
(suite)*

M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de SIPP ; M. Jacques Pernet (PLR).

*Vote s/amendement de  
M. Ostermann*

Le Conseil, par 15 oui, 65 non, et 8 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Roland Ostermann.

*Vote s/conclusions n°1  
et 2*

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions n°1 et 2 de la commission.

*Vote s/conclusions n°3  
et 4*

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions n°3 et 4 de la commission.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,175 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 517'500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

**Rapport s/Préavis N°  
2013/03**

**Domaine agricole des Saugealles - Construction étable, installation cuve stockage, panneaux solaires - Réponse partielle au postulat Ruiz « Pour agriculture de proximité ».**

**Rapporteur : Jean-Luc Chollet (UDC)**

*Discussion*

M. Olivier Faller (Soc.) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).

*Vote*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'023'000 francs destiné à financer les travaux de construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, de transformations intérieures d'une étable et d'aménagement d'un local de conditionnement du lait, de réfection des dessertes autour de la ferme et d'installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures ;
2. de balancer le solde du compte d'attente N° 6601.581.343, ouvert pour couvrir les frais d'étude de l'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 650'000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. d'accepter des prélèvements sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique pour un montant total de 373'000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'autoriser la Commune de Lausanne à contracter un prêt de 50'000 francs sans intérêt, remboursable linéairement sur 10 ans, auprès de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) ;
6. d'autoriser la Commune de Lausanne de prêter, sous réserve de la réalisation du point sous chiffre 5, un montant de 50'000 francs au fermier du domaine des Saugealles aux mêmes conditions que celles offertes par l'OVCA.

\_\_\_\_\_

Rapport s/Préavis N°  
2013/10

**Autorisation générale de plaider 2011-2016 - Elargissement de compétence.**

**Rapporteur : Jean-Luc Chollet (UDC)**

*Discussion*

La parole n'est pas demandée.

*Vote*

Le Conseil, par une majorité de oui ; et quelques abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de 100'000 francs lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse, dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse ou qu'elle procède en application des dispositions liées au droit du bail à loyer ou à ferme. Dans cette dernière hypothèse et lorsque la valeur litigieuse de 100'000 francs est dépassée, la Commission permanente des finances en est informée.

\_\_\_\_\_

Rapport s/Préavis  
2012/10

**Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagne et le quai du Vent-Blanc.**

**Rapporteur : M. Eddy Ansermet (PLR)**

*Discussion*

M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

*Vote*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter la modification du plan général d'affectation ;
2. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
3. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

4. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 2 ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
5. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 00.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....